

## **MPDT**

Bureau Exécutif  
Secrétariat Général

### **COMMUNIQUE DE PRESSE** **N°05/MPDT/BE/SG/2009**

Le Bureau Exécutif du Mouvement pour la Paix et le Développement du Tchad (MPDT), réuni en séance extraordinaire le mercredi 11 novembre 2009 au siège national du Parti à N'Djaména, après analyse de la décision rendue par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de N'Djaména en date du 09 novembre 2009 ;

- Conteste la condamnation du Président National du MPDT, Son Excellence MAHAMAT ABDOULAYE MAHAMAT ;
- Réfute les chefs d'accusation retenus contre lui ;
- Considère ce verdict de machination politique ;
- Demande aux militants et sympathisants de l'intérieur et de l'extérieur de rester calmes et sereins.

Par ailleurs, le Bureau Exécutif du MPDT se réserve le droit d'user de toutes les voies de recours légales pour que son Président soit acquitté.

Fait à N'Djaména, le 12 novembre 2009

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président



Dr HASSAN SOULEYMAN MOUSSA

